

# REGLEMENT RELAIS DE L'HERS

## Article 1 : OBJET

Le TACO (Toulouse-Aucamville Coureurs Occitans) organise, le dimanche 23 février 2020 à 09h30, la 28<sup>ème</sup> édition des Relais de l'Hers. C'est une course en relais à 3 coureurs d'une distance totale de 16.5km.

## Article 2 : EQUIPES

Elles sont librement constituées avec des membres de clubs, d'associations en tout genre, d'entreprises, d'équipes féminines ou mixtes, des catégories cadets à vétérans. Elles doivent **obligatoirement être constituées de 3 coureurs**, pour prétendre à un classement récompensé.

## Article 3 : INSCRIPTIONS

**Inscription en ligne** : vous pouvez vous inscrire par internet jusqu'au vendredi 21 février 2020 - 20h. Sur le site : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

**Pas d'inscription par courrier.**

**Pas d'inscription le jour de la course.**

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier sera complet (validation des certificats médicaux). Le paiement ne justifie pas la validation de l'équipe (relais).

## Article 4 : FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 30€ par équipe pour la course en relais

## Article 5 : DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés à la salle Gentillet de Fonbeauzard, soit le samedi 22 février de 14h à 17h, soit le matin de la course à partir de 7h30. Chaque coureur devra porter son dossard bien en vue sur la poitrine. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification de l'équipe. Les épingles ne sont pas fournies. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée ainsi que son équipe. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Cette épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non. Peuvent prendre le départ les personnes nées en 2003 et avant (catégories cadets à vétérans).

Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale.

Les participants **devront** présenter lors de l'inscription une photocopie de leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation, ou une licence acceptée par la réglementation des courses pédestres hors stade de la FFA, ou un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an. Les participants devront veiller à être en bonne forme physique.

## Article 7 : ASSURANCES

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès du CREDIT MUTUEL (contrat ASSOCIA 3 IA 701.4664) par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident s'ils le souhaitent.

## Article 8 : RESPONSABILITE

Les organisateurs précisent que le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

## **Article 9 : DEROULEMENT**

Les équipes seront autonomes. Le départ, les passages de relais et l'arrivée s'effectueront au même endroit qui sera aussi le Poste Central de la manifestation, situé à **Fonbeuzard rue Jean Mermoz devant la salle André GENTILLET**.

## **Article 10 : CIRCUIT**

Tracé dans les rues d'Aucamville, Fonbeuzard et Saint-Alban, il comporte une boucle de 5 km à parcourir une fois par chacun des coureurs de l'équipe et un parcours commun final de 1,5 km à effectuer par l'équipe complète. Notez que le dernier relayeur de l'équipe devra parcourir les deux boucles d'affilée, soit 6,500 km. Le parcours sera fléché et balisé tous les kilomètres. Les carrefours importants seront surveillés par des bénévoles. Les participants devront respecter le code de la route.

## **Article 11 : CONTROLES- RAVITAILLEMENT**

Ils seront effectués au niveau du Poste Central. Un ravitaillement sera situé devant le PC.

## **Article 12 : CLASSEMENT**

Il n'y aura pas de classement individuel pour chaque relais. Seul sera pris en compte le CLASSEMENT DE L'EQUIPE sur le temps final du dernier coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée à l'issue du parcours commun.

## **Article 13 : REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu à **Fonbeuzard salle André GENTILLET**. Le classement sera établi dans les catégories ci-dessous:

- Féminin : 3 premières équipes femmes
- Masculin : 3 premières équipes hommes,
- Mixte (HHF ou FFH) : 3 premières équipes mixtes
- Challenge entreprise : 3 premières équipes entreprises
- Challenge des violettes : Club ou association ayant inscrit le plus grand nombre d'équipes.
- Master Hommes : 1<sup>ère</sup> équipe de chaque catégorie Master
- Master Femmes : 1<sup>ère</sup> équipe de chaque catégorie Master
- Junior : 1<sup>ère</sup> équipe
- Cadet : 1<sup>ère</sup> équipe

Les récompenses ne seront pas cumulables.

Ensuite, un apéritif sera offert aux participants.

## **Article 14 : DROIT A L'IMAGE**

En acceptant le présent règlement les concurrents autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course sans que les concurrents puissent s'y opposer au titre de leurs droits à l'image